

AMÉLIORER LE DIAGNOSTIC ET LA PRISE EN CHARGE DE LA GROSSESSE ET DE LA SANTÉ DE LA FEMME

Programme DPC médecins : n° 14861500029

Pr Jean Lafortune • Directeur-adjoint du département d'Enseignement et de Recherche en Médecine Générale • Pr Olivier Fain • Directeur du département Formation Médicale Continue (FMC – UPMC) Hôpital Saint-Antoine



Département Formation médicale continue



AMÉLIORER LE DIAGNOSTIC ET LA PRISE EN CHARGE DE LA GROSSESSE ET DE LA SANTÉ DE LA FEMME
PROGRAMME DPC EN SOIRÉE
DESTINÉ AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES.



Contenu

La surveillance de la grossesse et le suivi du post-partum sont de plus en plus fréquemment assurés par les médecins généralistes.

Il leur est donc indispensable de pouvoir disposer de référentiels fiables.

Après les polémiques concernant le traitement substitutif de la ménopause et la contraception par oestroprogestatifs de troisième génération, comment prendre en charge, conseiller et mieux prescrire à nos patientes, en évitant la iatrogénie ?

Méthode HAS suivie

Formation en groupe, présentielle avec une activité d'analyse des pratiques, intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation.

Choisissez bien votre ODPC

Le programme DPC n° 14861500029 « Améliorer le diagnostic et la prise en charge de la grossesse et de la santé de la femme » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2016.

Public visé

Ce DPC concerne tout particulièrement les médecins généralistes.

Inscription à retourner

Département de FMC - UPMC
Boîte courrier 1520
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

- Contact
Raïssa Joly : 01 44 27 68 42
raïssa-carine.joly@upmc.fr
Malika Achili-Saada : 01 44 27 69 81
malika.saada@upmc.fr
- Fax : 01 44 27 69 22

DURÉE

4 jeudis en soirée et en présentiel

DATES

Jeudi 7, 14, 21 et 28 janvier 2016
de 19 h à 23 h

LIEU DE LA FORMATION

Faculté Pierre et Marie Curie
27 rue Chaligny – 75012 Paris

FINANCEMENT

- **Pour les médecins libéraux :**
ce DPC est financé par l'OGDPC et chaque participant inscrit au programme DPC percevra une indemnité de l'OGDPC d'un montant de 690 €.
- **Pour les médecins non libéraux (salariés ou hospitaliers) :**
le coût d'inscription est de 1 145 € à prendre en charge par l'OPCA ou l'employeur.

Nom : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :

Adresse professionnelle :

CP : Ville :

Tél prof : Portable : E-mail :

N° RPPS : N° ADELI : Spécialité :

Statut : + de 50 % d'activité libérale salarié/hospitalier mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral :

- Je crée mon profil sur le site www.mondpc.fr et
- Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 14861500029 (Améliorer le diagnostic et la prise en charge de la grossesse et de la santé de la femme)
- Je demande la réservation d'une chambre d'hôtel (Hébergement pris en charge par le département de FMC - UPMC si j'habite en région hors Île-de-France)